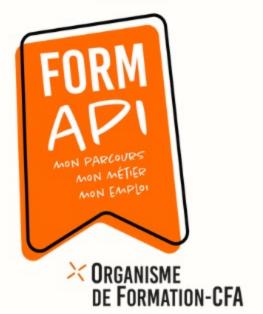


DEJEPS Sports équestres







DESCRIPTION DE LA FORMATION

Spécialité Activité Sports Équestres Mentions : CSO, CCE, Dressage, Hunter et Horse-Ball

> Durée de formation totale : 700h De mi-novembre à mi-septembre

Rythme d'alternance : 1 semaine sur 2, du lundi au jeudi en début d'année et du lundi au mercredi pendant la saison de compétition.

Le DEJEPS est un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports , Diplôme de niveau 5, il permet d'exercer le métier d'entraîneur sportif en compétition.

- La formation est construite en alternance, sous forme de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou en financement personnel. Ces contrats permettent une prise en charge des frais de formation associée à une rémunération.
- Le DEJEPS confère à son titulaire, le titre d'entraîneur sportif.
 Il peut entraîner cavalier et cheval dans la discipline de son choix. Il prépare et coache les couples en compétition. Ce diplôme mène à des activités d'encadrement, d'enseignement, d'entraînement et de coordination d'activités équestres.



RENSEIGNEMENTS

Marie PERRON

m.perron@cmfe.fr 06.86.47.57.00

Aurore PAUTRET

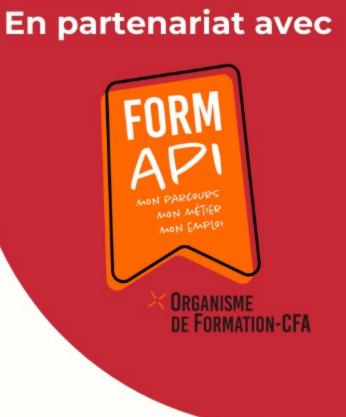
a.pautret@cmfe.fr 06.65.51.42.46

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être titulaire de la formation aux premiers secours
- Satisfaire aux épreuves d'exigences préalables formation
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation
- Disposer d'un cheval capable de réaliser les examens de sortie







RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

- · UC 1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- · UC 2 : Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- · UC 3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- · UC 4 : Être capable d'encadrer la discipline en sécurité

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Test technique

- Épreuve 1
 - o Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix.
 - Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au Dressage du règlement des compétitions «Amateur» de la FFE.
 - o Rectangle de 60x20m. La reprise peut être dictée
- Épreuve 2
 - o Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur.
 - Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions «Amateur» de la FFE.
 - Respect des conditions réglementaires d'élimination

Test pédagogique

- Épreuve 3
- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de 3 cavaliers de niveau Galop 5 minimum.
 - o Durée 20 min.
 - o Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Test de sélection

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

· Le candidat devra réaliser un entretien portant sur sa motivation, son projet professionnel, sa connaissance du diplôme, les conditions de formation.

RENSEIGNEMENTS

Marie PERRON: m.perron@cmfe.fr 06.86.47.57.00
Aurore PAUTRET: a.pautret@cmfe.fr 06.65.51.42.46

www.cluny-macon-formations.fr